

**MARCHÉ PUBLIC |** Agence régionale de santé Mayotte

**Accord-cadre n° 2025\_022**

Fournitures courantes et de services

**Campagne de communication pour la lutte contre les boissons sucrées**

**Acte d’engagement (A.E)**

**Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, passé selon la procédure adaptée**

* **Article L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique**

Sommaire

PARTIE 1 : IDENTIFICATION DE L’ACHETEUR

[Article 1. Acheteur 3](#_Toc208846595)

[Article 2. Personne habilitée à signer le marché 3](#_Toc208846596)

[Article 3. Origine de son pouvoir de signature 3](#_Toc208846597)

[Article 4. Désignation de la personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-60 et R. 2191-61 du Code de la commande publique 3](#_Toc208846598)

[Article 5. Désignation du comptable assignataire 3](#_Toc208846599)

PARTIE 2 : PRESENTATION DU MARCHE PUBLIC

[Article 1. Objet du marché 4](#_Toc208846600)

[Article 2. ALLOTISSEMENT 4](#_Toc208846601)

[Article 2. Lieux d'exécution 4](#_Toc208846602)

[Article 3. Date d'effet 4](#_Toc208846603)

[Article 4. Durée et condition de renouvellement 4](#_Toc208846604)

[Article 5. Forme du marché 4](#_Toc208846605)

[Article 6. Forme des prix 5](#_Toc208846606)

[Article 7. Pièces constitutives de l’accord-cadre 5](#_Toc208846607)

[Article 8. AVANCE 5](#_Toc208846608)

[Article 9. Délais de paiement 5](#_Toc208846609)

[Article 10. Unité monétaire et taxe sur la valeur ajoutée 6](#_Toc208846610)

[Article 11. Durée de validité des offres 6](#_Toc208846611)

PARTIE 3 : ENGAGEMENT DU COCONTRACTANT

[Article 1. Engagement du candidat se présentant seul 7](#_Toc208846612)

[Article 2. Engagement des candidats en cas de groupement solidaire ou de groupement conjoint avec mandataire solidaire 8](#_Toc208846613)

[Article 3. Compte à créditer 10](#_Toc208846614)

[Article 4. Sous-traitance 10](#_Toc208846615)

[Article 5. Engagement du cotraitant 10](#_Toc208846616)

PARTIE 4 : ENGAGEMENT DE L’ACHETEUR

[Article 1. Signature du représentant de l'acheteur 11](#_Toc208846617)

[Article 2. Visa du contrôleur 11](#_Toc208846618)

[Article 3. Date de notification du marché public 11](#_Toc208846619)

# PARTIE 1 : IDENTIFICATION DE L’ACHETEUR

Article 1. Acheteur

Agence Régionale de Santé Mayotte (ARS), établissement public de l’Etat à caractère administratif :

Agence Régionale de Santé de Mayotte

Centre Kinga – 90 route Nationale 1

Kaweni – BP 410

97 600 Mamoudzou – MAYOTTE

Article 2. Personne habilitée à signer le marché

Monsieur Sergio ALBARELLO, Directeur Général de l’ARS Mayotte.

Article 3. Origine de son pouvoir de signature

Décret du 26 juin 2024 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte (JORF n° 0150 du 27 juin 2024).

Article 4. Désignation de la personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-60 et R. 2191-61 du Code de la commande publique

Monsieur Sergio ALBARELLO, Directeur Général de l'Agence régionale de santé de Mayotte ou ses délégataires.

Article 5. Désignation du comptable assignataire

Monsieur l’Agent comptable de l’ARS Mayotte.

# PARTIE 2 : PRESENTATION DU MARCHE PUBLIC

*La partie 2 est remplie par l'ARS Mayotte*

Article 1. Objet du marché

Le présent accord-cadre a pour objet la conceptualisation d’une stratégie de communication en 360 pour la lutte contre les boissons sucrées sur le territoire, sa production et son déploiement tout au long du mois de novembre 2025.

Cette campagne de communication sera à destination de la population générale à Mayotte. Elle devra répondre aux codes actuels de la communication.

Code CPV : 79341400-0

Article 2. ALLOTISSEMENT

Le présent marché n’est pas alloti en raison de la nécessité pour l’ARS Mayotte de disposer d’un interlocuteur unique en raison de l’interdépendance des différentes prestations.

Article 2. Lieux d'exécution

Le lieu d’exécution est Mayotte.

Article 3. Date d'effet

La date d'effet de l’accord-cadre est :

la date de notification de l’accord-cadre signé à l'attributaire, date indiquée sur l'accusé réception ou le récépissé de remise en main propre.

JJ/MM/AAAA

Article 4. Durée et condition de renouvellement

Le présent marché est conclu pour une durée ferme de deux mois à compter de sa date de notification.

Il prendra automatiquement fin à l’issue de cette période, sans qu’il soit nécessaire pour le pouvoir adjudicateur de notifier une décision de non-reconduction.

Le marché ne fera l’objet d’aucune reconduction tacite ou expresse.

Article 5. Forme du marché

marché simple

accord-cadre avec émission de bons de commande

accord-cadre avec réalisation de marchés subséquents

mono-attributaire

multi-attributaire

Le présent accord-cadre comporte :

Aucune tranche

1 tranche ferme d'une durée de 38 mois.

1 ou plusieurs tranche(s) conditionnelle(s)

Article 6. Forme des prix

Prix forfaitaires (annexe Décomposition des prix globale et forfaitaire)

Prix unitaires (annexe Bordereau des prix unitaires)

Prix mixtes

Il est conclu sans minimum mais ne pourra pas dépasser un maximum de 80 000 € HT sur toute la durée du marché, toutes prestations confondues.

Article 7. Pièces constitutives de l’accord-cadre

Par dérogation à l’article 4.1 du CCAG FCS, les pièces constitutives de l’accord-cadre sont :

* L’Acte d’Engagement (AE);
* Le bordereau de prix
* Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et son annexe ;
* Le mémoire technique du candidat et ses annexes éventuelles ;
* Le Cahier des Clauses Administratives Générale, applicable aux marchés publics de Fournitures Courantes et de Services (CCAG/FCS) en vigueur à la date de la signature du présent marché,
* Le Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicable aux prestations, objet du marché.

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG FCS, en cas de contradiction ou de différence, les pièces contractuelles du marché public prévalent entre elles dans l'ordre de priorité où elles sont mentionnées ci-dessus.

Aucune réserve, qui serait apportée aux pièces désignées ci-dessus lors de la remise de l’offre puis durant l’exécution du marché, n’est admise. Le titulaire s’engage à respecter toutes les dispositions incluses dans les documents contractuels du marché public. En cas de contestations, seul fait foi l’exemplaire original des pièces particulières conservé par l’ARS Mayotte.

Article 8. AVANCE

Les dispositions relatives au versement de l’avance sont décrites à l’article 10.9 du CCP.

Bénéfice de l’avance (l’article R.2191-5 du Code de la commande publique) :

Je renonce au bénéfice de l’avance

Je souhaite bénéficier d’une avance

En cas d'absence de choix, l'avance est réputée refusée.

Article 9. Délais de paiement

Conformément aux dispositions du Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, le délai maximal de paiement des sommes dues au titulaire est de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement. Il s’achève lors du règlement par le comptable public.

Article 10. Unité monétaire et taxe sur la valeur ajoutée

L'unité monétaire du présent marché public est l'euro. La TVA n’est pas applicable (art 294-1 du CGI).

Article 11. Durée de validité des offres

Le présent engagement lie le candidat pour la durée de validité des offres, soit 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

# PARTIE 3 : ENGAGEMENT DU COCONTRACTANT

*La partie 3 est à remplir par le candidat*

Article 1. Engagement du candidat se présentant seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

……………………………………………………………………………………………………………

Adresse professionnelle et téléphone :

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

Agissant pour mon propre compte ;

Agissant pour le compte de la société (Indiquer le nom, l’adresse, le numéro SIRET Registre du commerce, numéro et ville d’enregistrement ou Répertoire des métiers, numéro et ville d’enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l’agrément donné par l’autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée) ;

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (C.C.P.) et des documents qui y sont mentionnés et après les avoir acceptés dans leur ensemble sans réserve ni modification.

Après avoir établi les pièces prévues aux articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 et aux articles R.2143-3 à R.2144-7 du Code de la commande publique.

Jem’engage, sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations, dans les conditions présentement définies.

Article 2. Engagement des candidats en cas de groupement solidaire ou de groupement conjoint avec mandataire solidaire

Nous, cotraitants soussignés,

Nom, prénom et qualité du signataire :

……………………………………………………………………………………………………………

Adresse professionnelle et téléphone :

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

Agissant pour mon propre compte ;

Agissant pour le compte de la société (indiquer le nom, l’adresse, le numéro SIRET, Registre du commerce, numéro et ville d’enregistrement ou Répertoire des métiers, numéro et ville d’enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l’agrément donné par l’autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée) ;

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

Nom, prénom et qualité du signataire :

……………………………………………………………………………………………………………

Adresse professionnelle et téléphone :

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

Agissant pour mon propre compte ;

Agissant pour le compte de la société (indiquer le nom, l’adresse, le numéro SIRET, Registre du commerce, numéro et ville d’enregistrement ou Répertoire des métiers, numéro et ville d’enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l’agrément donné par l’autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée) ;

Nom, prénom et qualité du signataire :

……………………………………………………………………………………………………………

Adresse professionnelle et téléphone :

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

Agissant pour mon propre compte ;

Agissant pour le compte de la société (indiquer le nom, l’adresse, le numéro SIRET, Registre du commerce, numéro et ville d’enregistrement ou Répertoire des métiers, numéro et ville d’enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l’agrément donné par l’autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée) ;

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés et après les avoir acceptés dans leur ensemble sans réserve ni modification. Après avoir établi les pièces prévues aux articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 et aux articles R.2143-3 à R.2144-7 du Code de la commande publique.

**Nous nous engageons, sans réserve, en tant que contractants groupés, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations, dans les conditions présentement définies,**

L’entreprise ………………………………………. est le mandataire du groupement solidaire/conjoint[[1]](#footnote-1).Offre financière

Je m'engage / Nous nous engageons sur l'offre financière mentionnées dans les annexes prévues à l'article 7 de la partie 2 :

annexe Décomposition des prix globale et forfaitaire (DPGF)

annexe Bordereau des prix unitaires (BPU)

L'attention du / des candidat(s) est portée sur la nécessite de joindre la ou les annexe(s) du présent acte d'engagement **signées**. Dans le cas contraire, l'absence d'offre sera caractérisée et la candidature sera rejetée d'office.

Article 3. Compte à créditer

**Je joins à cet effet un RIB original** du compte tenu dans l’unité monétaire de règlement choisie. Je m’engage en outre à notifier à l’ARS toutes modifications de mes coordonnées bancaires avec un préavis d’un mois avant tout paiement et à joindre un RIB original modificatif.

Centre de chèques postaux de : ……………………………………………………………....................

Trésor public : ………………………………………………...……………………................................

Article 4. Sous-traitance

La déclaration de sous-traitance (*formulaire transmis par l’ARS Mayotte ou formulaire DC4*) indique la nature et le montant des prestations que j’envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance.

Chaque déclaration constitue une demande d’acceptation du sous-traitant concerné et d’agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Devront être joint à la déclaration de sous-traitance les pièces de candidature justifiant des capacités du sous-traitant.

Article 5. Engagement du cotraitant

|  |  |
| --- | --- |
| Fait en un seul original | **Signature** |
| A …………………….. | *Apposer le cachet de la société et* *porter la* |
| Le …………………… | *mention manuscrite « Lu et approuvé »* |

# PARTIE 4 : ENGAGEMENT DE L’ACHETEUR

Article 1. Signature du représentant de l'acheteur

La présente offre comprenant 1 annexe est acceptée :

🞏 en euros,

Unité monétaire d’exécution du marché et de tous les actes qui en découlent.

|  |  |
| --- | --- |
| Est acceptée la présente offre pour valoir  acte d’engagement | Le directeur de l'ARS Mayotte ou ses délégataires |
| A .......................................... |  |
| Le .......................................... |  |

Article 2. Visa du contrôleur

Article 3. Date de notification du marché public

|  |  |
| --- | --- |
| Avis de réception postal de la notification du marché | |
| signé le .......................................... | par le titulaire |
| ***Ou***  Récépissé de notification | |
| remis le .......................................... | au titulaire |

1. Barrer la mention inutile [↑](#footnote-ref-1)